

Formation économique des membres du CSE

Formation initiale

PROGRAMME

Cette formation économique destinée aux membres titulaires du CSE répond à la réglementation du Code du travail (art. L2315-63).

Public concerné : Membres élus du CSE, les Représentants Syndicaux au CSE

Prérequis : Aucun.

Durée : 5 jours (35 heures)

Composition du groupe : de 2 à 12 personnes.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les missions économiques et financières du CSE.
- Acquérir les bases nécessaires à la lecture et à l'analyse des documents comptables.
- Développer la capacité à interpréter les données économiques et juridiques de l'entreprise.
- Être capable de formuler un avis éclairé lors des consultations du CSE.
- Maîtriser les outils et leviers d'action économique du CSE.

Méthodes et moyens

pédagogiques :

- Réflexion collective avec apports théoriques du formateur.
- Présentations interactives et supports visuels.
- Exercices pratiques d'analyse comptable et financière.
- Études de cas et simulations de réunions CSE.
- Travaux dirigés et échanges d'expériences entre participants.
- Remise d'un support pédagogique complet (numérique).

Suivi de la formation :

- Feuille d'émargement par ½ journée

Modalité d'évaluation des acquis :

- Auto-évaluation
- Exercice et travaux pratiques d'évaluation
- QCM d'évaluation de fin de formation

Documentation :

- Remise d'un livret aux stagiaires (papier ou numérique) ainsi qu'un support digital avec de nombreux outils et modèles

NOS ENGAGEMENTS :

- ✓ Fiche d'émargement des stagiaires (par ½ journée)
- ✓ Information donnée à l'entreprise sur les obligations de recyclage éventuelles.
- ✓ Evaluation des acquis des stagiaires (tout au long de la formation + QCM de fin de formation)
- ✓ Support d'évaluation individuelle de la satisfaction de la formation par les apprenants
- ✓ Attestation nominative de suivi de la formation

Article L2315-63 du code du travail :

« Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du comité social et économique élus pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article L2145-11, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le comité social et économique. Cette formation peut notamment porter sur les conséquences environnementales de l'activité des entreprises [...]. »



Formation économique des membres du CSE

Formation initiale

PROGRAMME (suite)

PARTIE THEORIQUE 40%

PARTIE PRATIQUE 60%

Appréhender son mandat et le fonctionnement du CSE :

- Cadre juridique (Code du travail : L2312-8 à L2315-63).
- Missions économiques du CSE et articulation avec les autres attributions.
- La BDESE : contenu, accès, utilisation.
- Droits d'information, consultation et alerte.
- Commission économique.
- Étude de cas : lecture d'un extrait de BDESE.
- Jeu de rôle : simulation d'une réunion CSE.

Maîtriser les bases de la comptabilité d'entreprise :

- Principes comptables essentiels.
- Lecture du bilan : actif/passif, équilibres financiers.
- Lecture du compte de résultat : charges/produits, résultats intermédiaires.
- Rôle des annexes comptables.
- Exercices pratiques d'analyse.
- Atelier pratique : lecture et interprétation d'un bilan simplifié.
- QCM de compréhension des documents comptables.

Comprendre les données économiques et juridiques de l'entreprise :

- Analyse économique et financière : SIG, CAF, seuil de rentabilité, ratios financiers.
- Stratégie d'entreprise : marché, concurrence, investissements, innovation.
- Données juridiques : structure de l'entreprise, obligations légales, procédures collectives.
- Impact social : emploi, conditions de travail, restructurations, PSE.
- Recours à l'expertise et droits d'alerte.
- Étude de cas : analyse d'un plan de restructuration et rédaction d'un avis du CSE.
- Simulation : intervention du CSE face à un projet stratégique.
- Évaluation finale : restitution orale d'une analyse économique en sous-groupe.